

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

L'an 2026, le 25 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'hôtel de ville de Lapugnoy sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Vote
Pour : 22 Contre : Abstention :

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 19 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 juin 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 30/06/2026

Et publication du :

2026

Présents : Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Laly EVERAERE, Mme Stéphanie GORYNIA, Mme Camille LABBE, M. Adrien LALART, M. Jérôme MOULIN-BEUGIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY, Mme Aline BAUDRIN, M. Patrick DELANNOY, M. Dorian LAMY, M. Benjamin LASS,

Excusés : Mme Aurore DELHOMEZ (donne pouvoir à M. Jérôme DOYENNETTE), Mme Stéphanie DUFRASNE (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES),

Absente : Mme Capucine LEMAIRE.

A été nommé secrétaire : M. Frédéric THULIEZ

D20260625-09 RÉVISION DES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA Garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un décalage entre les horaires d'ouverture du service de garderie périscolaire et les horaires effectifs d'entrée et de sortie de classe des enfants des écoles élémentaires.

Cette situation a pour conséquence que les parents des élèves des écoles élémentaires paient intégralement un service qui n'est que partiellement utilisé par l'enfant.

Monsieur le Maire propose d'intégrer le critère du lieu de scolarisation dans la tarification du service de garderie périscolaire.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal d'adopter la grille tarifaire présentée ci-dessous.

Garderie périscolaire		
Enfant domicilié ou scolarisé à Lapugnoy		
Ecole Les 5 pétales	Ecole des Marronniers	Ecole Jean Moulin
07H30-08H00 : 1.35 €	07H30-08H00 : 1.35 €	07H30-08H00 : 1.35 €
08H00-08H30 : 1.35 €	08H00-08H30 : 1.35 €	08H00-08H30 : 1.35 €
08H30-09H00 : 1.35 €	08H30-08H45 : 0 €	08H30-08H45 : 0 €
16H30-17H00 : 1.35 €	16H45-17H00 : 0 €	16H45-17H00 : 0 €
17H00-17H30 : 1.35 €	17H00-17H30 : 1.35 €	17H00-17H30 : 1.35 €
17H30-18H00 : 1.35 €	17H30-18H00 : 1.35 €	17H30-18H00 : 1.35 €
18H00-18H30 : 1.35 €	18H00-18H30 : 1.35 €	18H00-18H30 : 1.35 €
Collation : 1.05 €	Collation : 1.05 €	Collation : 1.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la grille tarifaire présentée ci-dessus,
- de fixer l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs au 1^{er} août 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Maire

REÇU LE 30 JUIN 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille